



Changement d'entreprise en contrat d'apprentissage (+30 ans)

Par KevinH

Bonjour,

Je vous contacte parce que je suis très désemparé.

J'ai eu la chance de signer un contrat d'apprentissage avant mes 30 ans, mais je subis un harcèlement moral dans mon entreprise actuelle. Je suis en arrêt maladie suite à cette situation. Je suis encore en période d'essai donc je souhaite quitter mon entreprise sans perte ni fracas. Mon école (en ligne) m'avait précisé que je disposais de 6 mois pour trouver une école. Ensuite, elle m'a spécifiée que je ne devais pas rompre mon contrat, mais seulement faire une "mutation" d'entreprise. Maintenant, elle me dit que je ne peux pas changer d'entreprise puisqu'il faudrait signer un nouveau contrat (ou convention) alors que j'ai plus de 29 ans révolus et que je ne suis plus éligible à l'apprentissage. Ce n'est jamais le même interlocuteur qui me donne des informations et depuis que je confronte leurs informations, c'est le silence radio !

Mon école ne propose pas de contrat de professionnalisation. Par conséquent, si je change d'école, je perds à la fois mon avancement dans ma formation et je devrais changer le rythme d'alternance qui pourtant est actuellement intéressant pour trouver un poste (seulement un jour par semaine en formation).

J'ai l'habitude de chercher sur internet les informations, mais je n'ai rien trouvé. J'ai aussi appelé l'OPCO de mon entreprise actuelle (AKTO) mais ils ne veulent parler qu'à l'entreprise...

Je n'ai pas trouvé de textes de loi précis dans mon cas (signature avant 30 ans et demande de changement d'entreprise par la suite). Merci infiniment pour toute l'aide que vous pourrez m'apporter !

Bien cordialement,

Kevin